

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Janvier 2025

06x25

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL FRANCE TRAVAIL DE MARIGNANE/VILLE DES PENNES MIRABEAU

Le Maire rappelle que par délibérations n°136x06 (en date du 12 septembre 2006) - n°36x10 (en date du 30 mars 2010) – N°179x20 (en date du 29 octobre 2020), le Conseil Municipal avait approuvé une convention partenariale avec Pôle Emploi de Marignane (actuellement France Travail) pour le fonctionnement du Bureau Municipal de l'Emploi de la commune des Pennes Mirabeau.

L'objectif principal est de fournir un service de proximité aux demandeurs d'emploi de la commune.

Depuis plusieurs années, cette initiative se concrétise par la mise à disposition d'informations sur l'insertion professionnelle, la proposition d'offres d'emploi, ainsi que l'accès pour le personnel du bureau Municipal, à divers services et supports techniques. Elle inclut également une collaboration pour l'organisation d'événements ou de manifestations destinées aux entreprises et aux demandeurs d'emploi du territoire.

C'est dans ce cadre que la proposition de renouvellement de cette convention est soumise au vote du Conseil Municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé et pris connaissance de la convention

- APPROUVE les termes de la nouvelle Convention de Partenariat Local relative à l'Emploi entre France Travail de Marignane et la Commune des Pennes Mirabeau

- AUTORISE Le Maire où son représentant dûment habilité à signer ladite convention

- SE PRONONCE comme suit

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL

Convention de partenariat Locale

Conclue entre

La commune des Pennes Mirabeau

2024-2026

Et

France Travail Marignane





La présente convention est conclue entre les partenaires désignés ci-après :

La Commune des Pennes Mirabeau

Adresse : 223 Av. François Mitterrand, 13170 Les Pennes-Mirabeau

Représentée par :

Monsieur Michel AMIEL en sa qualité de Maire de la commune des Pennes Mirabeau

Désigné ci-après “ le partenaire ”

Et

France Travail Institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dont le siège est à Paris 20ème, 1-5 Avenue du Docteur Gley

Représentée à la présente convention par :

Madame Sophie NGUYEN THANH DAO en sa qualité de Directrice du France Travail Marignane, 1 Avenue Jacqueline Auriol, Le Floricity – Bât-A, ZAC Bausset Florides – 13700 MARIGNANE

Désigné ci-après “ France Travail Marignane ”

Vu le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée,

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 5311-1 et suivants, L. 5312-1 à L. 5312-14 et R. 5312-1 à R. 5312-30,

Vu la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi,

Vu la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu la convention tripartite 2019-2022 signée entre l'Etat, l'Unedic et Pôle emploi en date du 20 décembre 2019,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi 19 décembre 2008 relatif à la création de Pôle emploi,

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, Pôle emploi devient France Travail à compter du 1er janvier 2024

Préambule

Le France Travail de Marignane et la commune des Pennes Mirabeau ont souhaité formaliser la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin d'offrir, dans le cadre de l'optimisation du maillage territorial, un premier niveau de service aux actifs et aux entreprises de la commune.



Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre France Travail Marignane et la commune des Pennes Mirabeau sur les services rendus aux « demandeurs d'emploi » domiciliés sur le territoire de la commune.

Les objectifs que se fixent les signataires :

- Collaborer et asseoir un partenariat actif en faveur de l'insertion professionnelle des publics du territoire et de la satisfaction des entreprises dans leurs projets de recrutement.
- Partager les analyses sur les évolutions du marché du travail local.
- Faciliter la mise en place d'actions innovantes en faveur de l'insertion des demandeurs d'emploi, en cohérence avec les actions menées par la Ville et en complémentarité avec les dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire.
- Se concerter dans la programmation des évènements « emploi ou formation » afin que les actions menées sur le territoire soient complémentaires et répondent aux besoins des publics en lien avec le diagnostic de territoire.
- La mise à disposition des outils numériques de France Travail, des offres d'emploi via le site francetravail.fr

Article 2 : Les partenaires

Il est convenu et arrêté entre les parties ce qui suit :

LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI DES PENNES MIRABEAU

Une plateforme Emploi Espace France Services, Antenne Juridique composé :

- Du Bureau Municipal de l'Emploi
- D'un Espace France Services
- D'une antenne de la Mission Locale du Pays d'Aix
- D'une permanence du PLIE d'Aix en Provence le mardi et le jeudi
- D'une permanence du CCAS
- D'une permanence du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) le lundi et vendredi
- D'une permanence du CDAD : avocats + conciliateur de justice 1 mercredi /mois
- D'une permanence de l'APERS (2 jours / mois)
- D'une permanence EPE Parents /enfants (2 jours / mois)
- D'une permanence CAF (assistantes sociales)

Le Bureau Municipal de l'Emploi (BME) est un service public à destination des Pennois de plus de 25 ans, à la recherche d'un emploi, de formations et de conseils pour la création d'entreprise. Pour faire le point sur la situation professionnelle, aider à construire un parcours d'orientation ou fixer un projet professionnel :

- Information sur les dispositifs d'orientation : Compte Personnel de Formation, Bilan de compétences, VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Accompagner dans le choix d'une formation, accéder à un métier, se spécialiser, se perfectionner ou se reconvertir
- Élaboration d'un plan de formation : Programme Régional de Formation, Compte Personnel de Formation, CARIF (espace compétences...)
- Information sur les différents types de formation (initiale, continue, alternance, apprentissage...)



Pour guider dans les démarches de recherche d'emploi et aider à choisir un secteur d'activité porteur d'emploi :

- Consultation des offres
- Aide à la recherche d'emploi, mise en relation entreprises
- Ateliers divers (bien-être, développement personnel, initiation à l'informatique)
- Inscription France Travail
- Création CV et lettre de motivation
- Organisation d'évènements : Forum de l'emploi divers, Jobs d'été, Recrutements individuels et collectifs, ateliers coaching

Le Bureau Municipal de l'Emploi (BME) est aussi un service public à destination des entreprises, commerces, professions libérales de la commune.

- Mise à disposition, pour le public, des listings entreprises de notre bassin d'emploi
- Prospection d'entreprises pour collecter les offres d'emploi et permettre l'actualisation des listings
- Aide aux recrutements individuels et collectifs avec une salle de réunion à disposition pour information collective et entretien
- Informations et conseils sur les contrats et les dispositifs France Travail pour aider à l'embauche
- Organisation de rencontres avec les entreprises locales pour favoriser les échanges et le développement économique local
- Diffusion des offres d'emploi sur le site de la ville
- Consultation des offres sur site lors des jobs d'été

Adresse : Impasse Merlusse, quartier Saint Georges, La gavotte - 13170 Les Pennes Mirabeau ; emploi@vlpm.com

Horaire : Du lundi au vendredi, sur rendez-vous de 9h à 12h et de 14h à 17h

L'AGENCE FRANCE TRAVAIL DE MARIGNANE

Une équipe de 51 personnes qui assure :

- L'accueil, l'information, l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel.
- L'inscription et le placement des demandeurs d'emploi.
- Le versement des allocations aux demandeurs d'emploi indemnisés.
- La prospection du marché du travail et la collecte des offres d'emploi.
- L'aide et le conseil aux entreprises dans leurs recrutements.
- La mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.
- Le recueil, le traitement, la diffusion et la mise à disposition des données relatives au marché du travail et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi.
- L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.
- Un engagement fort en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, avec des actions concrètes sur 3 domaines :
 - Une offre de services pour accompagner la lutte contre les discriminations et promouvoir la diversité (MRS, Recrutement immersif, accompagnement des TH...).
 - Des partenariats en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.
 - Un plan d'action pour l'accompagnement des emplois de l'économie verte.

Compétence territoriale : Marignane, Les Pennes Mirabeau, Saint Victoret, Gignac.



En mars 2024 sur le territoire de l'agence d'Marignane :

- **3 136** demandeurs d'emploi sont en recherche active (catégorie A) et **430** entreprises font confiance à France Travail pour leurs recrutements.
- **87,1%** des demandeurs d'emploi sont satisfaits ou très satisfaits de l'accompagnement de leur conseiller.
- **4 177** offres ont été recueillies au cours des 12 derniers mois.
- **85,4%** des entreprises sont satisfaites du traitement de leur dernière opération de recrutement
- **4 068** personnes inscrites à l'agence France Travail d'Marignane ont retrouvé un emploi sur l'année écoulée.

Article 3 : Modalités de mise en œuvre et services délivrés

1- FRANCE TRAVAIL S'ENGAGE A :

En direction de la collectivité :

- Partager annuellement le diagnostic socio-économique du territoire pour suivre les évolutions de la demande d'emploi, pour identifier les enjeux du territoire en terme d'emploi et de priorités stratégiques.
- Participer à des actions de communications et de rencontres des publics, demandeurs d'emploi ou entreprises.
- France Travail apportera son expertise à la Commune des Pennes Mirabeau en venant en appui et conseil dans sa politique de gestion des publics en recherche d'emploi.
- Communiquer régulièrement auprès de la collectivité sur les évolutions de l'offre de service de France Travail et le calendrier des évènementiels organisés par France Travail sur le territoire.
- Accueillir régulièrement en immersion les agents du Bureau Municipal de l'Emploi pour leur permettre de découvrir le fonctionnement et l'offre de service déployée sur l'agence France Travail.
- Être facilitateur du développement des compétences des agents du Bureau Municipal de l'Emploi de la commune sur les outils numériques de France Travail et le déploiement de la visio.
- Mettre à disposition de la Commune des Pennes Mirabeau une documentation régulièrement actualisée (affiches, flyers,) et l'informer sur les opportunités d'emploi. (Forum, jobdating, recrutement,).

En direction des entreprises de la commune :

- Rencontrer les entreprises du territoire pour leur proposer les services d'aide au recrutement, de parrainage et d'information sur les aides à l'embauche.
- Organiser avec le Bureau Municipal de l'Emploi des actions communes à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises (Forum, Afterwork, petit-déjeuner, mini-recrutement, café de l'emploi, forum handicap...).

En direction des personnes en recherche d'emploi :

- Informer les demandeurs d'emploi des services délivrés par le Bureau Municipal de l'Emploi de la Commune des Pennes Mirabeau dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle et de la formation.
- Proposer la modalité de contact par visio aux demandeurs d'emploi de la Commune qui le souhaitent.
- Collaborer aux évènementiels emploi, formation et création d'entreprise organisés par la collectivité.

2- LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU S'ENGAGE A :

En direction de France Travail :

- Informer et orienter les personnes en recherche d'emploi sur les services délivrés par France Travail et plus particulièrement sur les services accessibles en ligne (francetravail.fr, emploi store et applications mobiles).
- A anticiper les besoins en compétences des entreprises pour mieux adapter les profils des publics en démarche de recherche d'emploi et à communiquer auprès de France Travail les offres d'emploi dont elle a connaissance par son action de terrain.
- Désigner un correspondant référent du France Travail Marignane.
- De mettre à disposition un bureau pour accueillir une permanence du conseiller en charge de l'Accompagnement Global (BME et/ou CCAS).

En direction des personnes en recherche d'emploi :

- Accompagner les demandeurs d'emploi pour effectuer leur inscription en ligne, créer leur espace personnel sur le site francetravail.fr et une messagerie le cas échéant, et être en appui pour mettre en ligne leur CV.
- Accompagner les demandeurs d'emploi dans la complétude de leurs profils de compétences et la mise en ligne de leurs cartes de visite.
- Proposer des offres d'emploi via le site internet francetravail.fr et accompagner les usagers dans leur démarche de candidature sur le site francetravail.fr.
- Transmettre à France Travail toute candidature de demandeurs d'emploi sur les offres gérées par France Travail.
- Informer les usagers sur les prestations de France Travail d'appui à la recherche d'emploi ou à la construction du projet professionnel (atelier / prestations d'accompagnement) et des modalités pour se positionner).
- Communiquer sur l'offre de formation pour permettre l'accès à la qualification.
- Proposer également des informations sur la recherche d'emploi, les formations et les métiers ainsi que de la documentation.
- Mobiliser les publics sur les recrutements significatifs du territoire gérés par France Travail.
- Intervenir au bénéfice des publics prioritaires avec France Travail pour lutter contre les discriminations et favoriser l'activation d'actions innovantes, facilitant l'insertion professionnelle de ces publics.

En direction des entreprises :

- Faire connaître aux entreprises de la commune les services d'aide au recrutement proposés par France Travail.
- Informer les employeurs sur les coordonnées du France Travail Marignane (mail et ligne directe employeur).
- Informer France Travail des difficultés économiques rencontrées par des entreprises sur la commune.
- Transmettre à France Travail les demandes d'information ou de recrutement émanant d'entreprises avec lesquelles il est en contact.
- Informer France Travail des perspectives de développement économique sur la commune et faciliter le contact entre les employeurs et France Travail.
- Organiser en fonction des besoins des entreprises : des rencontres, des informations collectives, des ateliers métiers, des journées de recrutement au plus près de leurs lieux d'implantation.

Article 4 : Les moyens mis en œuvre

1- LES MOYENS MATERIELS

La commune des Pennes Mirabeau s'engage à offrir aux personnes qui le souhaitent ;

- Les offres d'emploi sur internet et sur le site de la ville
- La possibilité de candidater via internet en envoyant un CV pour des offres avec présélection.
- Des moyens informatiques pour préparer la mise en relation sur une offre d'emploi (CV, lettre...).
- Des informations de premier niveau sur les services de France Travail.
- L'accès aux services en ligne de francetravail.fr.
- 1 bureau pour accueillir une permanence du conseiller en charge de l'Accompagnement Global (BME et/ou CCAS).

2- LES MOYENS HUMAINS

Le partenaire désigne, au sein de son établissement, les agents habilités à recevoir les demandeurs d'emploi et entreprises, et à délivrer le premier niveau de services et d'informations sur France Travail.

La commune des Pennes Mirabeau peut, si elle le souhaite, bénéficier pour ses salariés d'une formation sur les différentes fonctionnalités du site internet francetravail.fr, par le biais d'un atelier animé sur site par un conseiller France Travail.

France Travail s'engage à faciliter l'action du Bureau Municipal de l'Emploi en renforçant le maillage entre les deux structures.

Article 5 : Déontologie et communication

1- DEONTOLOGIE

Le partenaire s'engage à ne pas créer de fichiers de demandeurs d'emploi ou d'entreprises, à ne communiquer aucune information nominative concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises à des tiers.

France Travail et le partenaire s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, et notamment, les principes de confidentialité, d'égalité de traitement des usagers, de respect des règles relatives aux discriminations, de gratuité, de neutralité et de continuité.

Les informations détenues par France Travail auxquelles le partenaire aura accès ne pourront être utilisées que dans la limite de la coopération disposée par la présente convention.

2- COMMUNICATION

France Travail et la Commune des Pennes Mirabeau s'engagent à s'informer mutuellement de toute manifestation, action de communication ou interview relative à la présente convention et à travailler à la visibilité de notre action en faveur de l'emploi.

Les partenaires s'engagent à faire figurer le double logo – Bureau Municipal de l'Emploi et France Travail - sur les documents afférents à la mise en œuvre de la présente convention.

Article 6 : Suivi et évaluation de la convention



Une fois par an, un bilan d'activité sera réalisé dans le courant du premier trimestre de l'année suivante en partenariat par les deux structures sur l'activité de l'année N -1.

Il permettra l'évaluation des actions menées sur l'année et le cas échéant de faire évoluer selon les besoins le contenu de la convention de partenariat.

Au cours de ces rencontres, un bilan sera rédigé précisant, notamment :

- Le nombre de personnes reçues chaque année sur le Bureau Municipal de l'Emploi des Pennes Mirabeau.
- Le nombre de personnes positionnées par le partenaire sur les offres de France Travail.
- Avec l'accord des entreprises concernées, éventuellement le nombre de demandes d'informations ou de recrutement d'entreprises (et offres d'emploi) transmis à France Travail par le partenaire.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour une période de 3 ans.

Elle prend effet à compter de la date de la signature.

Elle pourra faire l'objet d'un avenant qui complètera ou modifiera son contenu pour une nouvelle période de trois ans. La demande de reconduction est à l'initiative de l'une et/ou l'autre des parties et est notifiée par courrier au plus tard deux mois avant la date anniversaire de la présente convention.

Article 8 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois, suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, expliquant les motifs de la résiliation et valant mise en demeure

Date et Signature

Fait Aux Pennes Mirabeau, le

Pour la commune de Les Pennes Mirabeau

Pour France Travail

Monsieur Michel AMIEL
Le Maire Des Pennes Mirabeau

Madame Sophie NGUYEN THANH DAO
La Directrice France Travail Marignane